

Yaourt

Mon yaourt et moi

Que faire de mon pot de yaourt vidé en ce jour du 25 octobre 2017 ? Est-il recyclable ? où le jeter ? que devient-il ? Faut-il le laver avant de le jeter ?

Toutes ces questions risquent de gâcher mon plaisir d'avoir dégusté 120 grammes, ou 12 centilitres, de lait transformé et enrichi par l'agroalimentaire. Va quand même, j'ai un peu de temps.

Première réponse à la question non posée : est-ce utile, nécessaire de manger un pot de yaourt ? Bien sûr ! ces quelques grammes de lait ont été recomposés spécialement pour me fournir les plus grands bienfaits : vitalité, santé, probiotiques, ou prébiotiques, digestion, suavité, onctuosité, arômes très évidemment naturels.

Il faut manger du yaourt, régulièrement, c'est le signe d'une bonne conformité aux lois non écrites de la modernité globalisée.

Mais que faire du pot ? est-il recyclable ? quelle est sa matière ? plastique ? verre ? et quel plastique : il y en a 7, et quel verre : alimentaire ou autre ?

Je le choisis en verre car le verre a été la première matière recyclée, il y a quelque trente ou quarante ans, pour fournir des fonds à la lutte contre le cancer ; le verre recyclable à l'infini, mais à condition de bien veiller à séparer les différentes couleurs ; nos voisins teutons le font, les Helvètes aussi, pourquoi pas nous ? inutile de poursuivre, car le verre alimentaire ne se recycle pas, et s'il se recycle, ce que Google ignore, il ne doit pas être mis avec les bouteilles, même si elles sont encore de toutes les couleurs dans notre douce France. Les composants du verre alimentaire ne sont pas ceux utilisés dans les bouteilles, donc inutile de compliquer le tri des tessons accumulés dans les containers.

Pot de yaourt en verre : donc à jeter dans la poubelle. Mais quelle poubelle ? celle des déchets non recyclables, qui seront stockés avant d'être enfouis. Il rejoindra les 50% de déchets « sans solution de recyclage » comme nous en informe le récent colloque national d'Amorce tenu à Clermont-Ferrand, du 18 au 20 octobre 2017. Un bémol : le même compte rendu paru dans La Montagne du 18, pose en préambule que « un tiers des déchets sont sans solution de recyclage ». Amorce, association qui regroupe les collectivités locales pour assurer la gestion des déchets produirait donc ses statistiques au doigt mouillé ? Entre 33 et 50%, quelle différence ? quelle importance ? Il est bien clair que nous ne pouvons recycler qu'une part, plus ou moins grande, des déchets que nous produisons. Mais, accuse Amorce, le défaut provient des fabricants qui ne prévoient pas de recyclage dans leurs procédés de fabrication. Et qui nous laissent odieusement payer une taxe sur le stockage de déchets que nous ne pouvons pas recycler. Ce sont eux qui devraient payer ! les fabricants de jouets, de meubles... (Barbie, IKEA).

Bon d'accord, alors tant pis pour moi qui pensais que les yaourts en pot de verre étaient moins transformés (trafiqués ?) par l'industrie alimentaire. Pourquoi d'ailleurs se méfier des délicieux yaourts à la fraise ou ceux aux bifidus que mon intestin réclame chaque jour pour faire son devoir ?

J'achèterai mes yaourts en pots de plastique.

Pour avoir la réponse à ma première question : les pots de yaourt en plastique sont-ils recyclables ? Eh bien, oui ET non. Oui, mais pas encore, car la petitesse de l'objet rend sa manipulation difficile. Il en est de même pour tous les emballages de journaux et magazines :

pas assez de matière pour justifier un protocole de recyclage, alors qu'on les collecte mélangés à bien d'autres emballages dans les poubelles jaunes. C'est une simple question de rentabilité, d'argent judicieusement utilisé ; rien à voir avec la moralité accordée au recyclage. Comme on le sait, les lois du Marché sont neutres.

Alors, mon pot, dans la poubelle des non recyclables ?

Pas si vite.

S'il n'est pas recyclable, il est valorisable. Utilisable. Le plastique, tous les plastiques puisqu'ils sont créés à partir du pétrole, est un excellent combustible, destiné à fournir les 50% de combustible nécessaire aux incinérateurs qui alimentent les réseaux de chaleur urbains. D'ailleurs Clermont-Ferrand prépare son 5^e réseau nous apprend Amorce ; c'est faire acte citoyen de mettre mon pot de yaourt dans la poubelle jaune des emballages recyclables.

Car recyclable ne veut pas toujours dire recyclé. Il n'en sera pas moins va-lo-ri-sé.

D'autant mieux qu'il y a des subventions destinées à l'énergie (chaleur) produite par les incinérateurs, chaleur déclarée « verte ». Sans cette qualification, qui n'a rien de scientifique, les incinérateurs courraient à la faillite disent les promoteurs du recyclable-valorisable.

Question subsidiaire, faut-il le laver avant de le jeter ? Première réponse : dans la poubelle jaune, les emballages salis ne gênent pas les processus de recyclage, nous informe Google. Pendant les décennies précédentes, on nous faisait séparer les bouteilles plastiques ayant contenu sucre, lait, huiles, produits ménagers. Maintenant nous avons **liberté** de tout mélanger : papiers, petits cartons, tous emballages plastiques (sauf polystyrène). Puis, des machines merveilleuses, chez Echallier dans le Puy-de-Dôme, effectuent le tri dont nous sommes dispensés, tri complété par une finition manuelle opérée par des 'collaborateurs' gantés, masqués, vêtus de protections, et payés au smic, vu l'ampleur des compétences nécessaires. C'est qu'il faut aussi gérer judicieusement le produit des taxes réparti par Amorce, sans le gaspiller. Même si aucun des congressistes d'Amorce n'a travaillé sur tapis roulant avant d'apprécier la pertinence de la rémunération.

Mon pot de yaourt va être ajouté aux plastiques non recyclables, valorisés par combustion : il fournira l'eau chaude, et même le chauffage, à tout un quartier urbain, dans un avenir certainement proche. Et l'incinérateur de Clermont-Ferrand, pourvoyeur d'énergie « verte » sera définitivement consacré acteur de la lutte contre le changement climatique ; et moi avec lui grâce à mon yaourt matinal. D'ailleurs plus je nourris l'incinérateur, devenu régional en catimini l'an dernier, plus je suis en phase avec la modernité.

Mais, ah mais, ces questions idiotes, ces scrupules intempestifs, faut-il le laver ? faut-il vider puis rincer les bouteilles de jus de fruit ? les boîtes de conserve aussi accueillies dans les poubelles jaunes ? Amorce, dans la brève présentation médiatique du 18 octobre, traitée comme un compte rendu, ne parle pas des fermentescibles, alias déchets de nourriture, légumes et autres, résidus d'orangeade et de crèmes diverses, non plus que de mon yaourt. Ces fermentescibles qui ont une fâcheuse tendance à fermenter (ben oui !) quand ils sont mélangés avec des déchets secs valorisables en combustible, provoquent ici et là, en France, et en particulier à Clermont-Ferrand quelques explosions et feux spontanés dans les lieux de stockage sur le site de l'incinérateur. Feux toujours inexplicables, pour les médias, ou attribués à une bouteille de gaz qui aurait échappé à la chaîne du tri pourtant méticuleuse...

Mon pot de yaourt devient-il un fermentescible si je ne prends pas la peine de le laver ? Aura-t-il un sort particulier dans le méli-mélo de la poubelle jaune déversé sur le tapis roulant ? Là, la réponse fait défaut. Est-il adroitement saisi par une main gantée et jeté dans un sac de non recyclables, ou dans le sac des recyclables-qui-ne-sont-pas-toujours-recyclés ?

Les recyclables qui ne sont-pas-toujours-recyclés sont entreposés en énormes ballots ceinturés de solides lanières et entassés dans des hangars à l'abri de la pluie. Ils attendent d'être valorisés on ne sait comment et, pendant la période intermédiaire, ils servent de base pour calculer la taxe sur les déchets polluants dont Amorce ne voit venir que la part estimée insuffisante (un petit 20%) à distribuer à ses prestataires afin d'accroître leur zèle et augmenter leur chiffre d'affaires. Le reste, gémit Amorce, se perd dans les caisses de l'Etat.

Mon pot de yaourt en plastique, lavé ou non, à quoi sert-il en fait ? à fournir une fraction infinitésimale de la subvention répartie par Amorce, et abondée par moi, contribuant à la valorisation financière des déchets ménagers. Le tout orchestré de main de maître par Eco-emballage à qui les pouvoirs publics ont donné délégation, c'est-à-dire pleine liberté pour travailler conformément aux lois amORAles du Marché. Mon pot de yaourt sera recyclé quand le processus, déjà mis au point, sera devenu rentable, subvention supplémentaire à l'appui.

Au fond, ai-je vraiment besoin de manger du yaourt ?